



PAR COURRIEL

Québec, le 26 juillet 2024

Madame Anne-Marie Granger-Godbout
Porte-parole
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
anne-marie.granger-godbout@mapaq.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel – Questions complémentaires – DQ6



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **30 juillet** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M. Rejean Prince, directeur régional Montérégie
p. j

1. Lors des audiences, Mme Moreau (équipe de l'initiateur) a expliqué le processus de fixation du phosphore sur le sable de la cannebergière et a confirmé que ce processus pouvait mener à une certaine saturation du sable en phosphore, ce qui mènerait à une interruption de l'application du phosphore (DT3, p. 61). Dans l'hypothèse où la cannebergière mettrait fin à ses activités et serait remplacée par une autre culture, de quelle façon le sable contaminé au phosphore devrait-il être géré?
2. Le document *Portrait-diagnostique sectoriel de la canneberge au Québec* comporte plusieurs informations utiles sur le secteur de la canneberge, mais couvre la période de 2007 à 2016. Des données plus récentes sont-elles disponibles? Si oui, veuillez les fournir.
3. La table de concertation régionale du lac Saint-Pierre recommande, dans sa fiche synthèse sur l'amélioration de la qualité de l'eau au lac Saint-Pierre (octobre 2019, [en ligne](#)) de « favoriser la conversion des cultures dans les zones à fort risque d'érosion » et « d'améliorer la couverture des sols de l'automne au printemps » (p. 2). Le passage d'une culture de maïs et soya à une culture de canneberges est-il conforme à ces recommandations? Merci d'apporter toutes nuances requises.
4. De manière générale :
 - a. Est-ce que le MAPAQ surveille et évalue d'une quelconque façon l'utilisation des produits phytosanitaires par un agriculteur? Veuillez expliquer votre réponse.
 - b. Est-ce que le MAPAQ donne une rétroaction aux agriculteurs sur le choix des produits phytosanitaires et sur les stratégies d'utilisation? Veuillez expliquer votre réponse.